AÏSCHEN BALLROOM CLUB DANCE
ABCDANCE A.S.B.L.

P.V. DE REUNION DU C.A.

Date de la réunion :	27/07/2021		
Lieu :	Cafétéria de Clairefontaine		
Horaire :	20 :00 à 22 :00		
Responsable de la réunion :	Louis Lejeune		
Rédacteur du procès-verbal :	Henri Steppé		
Participants convoqués			
Président :	Louis Lejeune	Membres :	Patrick Kemper
Secrétaire :	Henri Steppé		Colette Hansen
Trésorier :	Paul Naa		Jean Antoine
			Emile Bichler
Excusés :			René Weyland
			Fernand Useldinger

1. Approbation du P.V. du 25/06/21

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

2. Décision de Patrizia Curzetti ou de Dominique Thiry de décliner le poste d'administratrice ou d'administrateur

2.1 Copie de l'e-mail du 28/06/2021 adressé au président

« Désolée du silence radio mais nous étions en vacances en Autriche et sommes seulement rentrés hier. En ce qui concerne le CA nous avons longuement réfléchi et sommes venus à la conclusion qu'il valait mieux ne pas devenir membre. Nous pensons que notre façon de voir la danse ne correspond pas à la vue de tous les membres du CA et préférons nous abstenir. Bien entendu je maintiens ma proposition de participer à l'organisation et à la réalisation d'un cours de danse sportive pour tous âges si toutefois Dominique Vitali et d'accord de donner la partie danse à laquelle je n'y connais rien. Je me chargerais volontiers de la partie sport. Nous espérons que tu comprends notre décision et que tu ne nous en voudras pas.

Amitiés, Patrizia et Dominique »

2.2 Le C.A. prend acte de leur décision.

3. Ajoute d'un paragraphe au R.O.I. saison 2021-2022 ayant trait aux modalités de remboursement des cotisations dans différents cas de figure

3.1 Elaboration d'un texte par le C.A.

Le projet d'Henri est soumis au C.A., a été discuté et a fait l'objet de quelques amendements.

3.2 Approbation du R.O.I. de la saison 2021-2022 de manière globale par le C.A., voir le R.O.I. ci-dessous.

4. Résultat des stages d'été en DS donnés par Dominique & DG/DC donnés par Didier

4.1 En DS : au 27/07, 106 inscrits aux 7 stages

4.2 En DG/DC : au 27/07, 54 inscrits aux 3 stages

5. BBQ des retrouvailles du 7/8

5.1 Inscrits au 31/07 : 58

5.2 Paul a trouvé un BBQ de 2 grilles de 1 m sur 60 cm en location pour 150 €

5.3 Paul s'occupe de l'achat des viandes, du pain, beurre & sauces ?

5.4 Nous devons encore trouver un chef pour la cuisson.

5.5 Mise en place : tables & chaises le 7/8 à 16 :00.

5.6 Henri a envoyé un message à tous les participants, leur demandant une implication dans l'organisation et le rangement de l'évènement.

6. Soirée Portes Ouvertes d'information & de démonstration du vendredi 10/9

6.1 Pubs pour la rentrée

6.1.1 Affiches & flyers : impression par Patrick, mettre à disposition dans le hall & distribution par les membres à partir du 15/8

6.1.2 Journaux locaux : parutions dans :

- Vlan, 2 passages en 1/6ème de page le 1er & 8/09 (un de moins que d'habitude, le Vlan est fermé en août)
- Info de la région, 3 passages en 1/6ème de page les 23 & 30/08 & 06/09

6.1.3 Rappeler, le bouche à oreille, aux membres.

6.2 Nous ne ferons pas la démo comme à l'accoutumée, pas de rentrée des couples en salle par la porte du couloir, les démonstrateurs se mêleront au public et danseront les danses qu'ils jugeront capables de réaliser.

6.3 Pas de démo des compétiteurs en tenue de compétiteurs, néanmoins ils seront invités à participer aux danses.

6.4 Menu des danses présentées : le menu sera fixé lors des entraînements spéciaux par Louis & notre DJ André.

6.5 Mise en place : date à fixer par Louis et à communiquer aux administrateurs. Déco : sets de table, eaux sur tables. Le 10/9, présence des membres du C.A. dès 19 :00 et prévoir de filmer quelques courtes séquences.

6.6 Power Point, adapté par Henri, sera projeté en continu pendant la démo. Paul prévoit le projecteur pour la cafétéria, Patrick pour le hall + pied de photographe.

6.7 Boissons & bar : approvisionnement Jean

6.8 Dates entraînements démo : mercredis 25/08, 1 & 8/09. Henri envoie un mail de rappel à tous les membres.

6.9 Rappel du dress code : pour les hommes pantalons noirs, chemises couleur et motif libres, pour les dames tenue libre habillée (pas de blue jeans).

6.10 Henri envoie une invitation aux sponsors, avec demande de réponse. Ils seront présentés pendant la soirée.

6.11 La présence des membres du C.A. lors des 2 premiers cours gratuits est souhaitée en DS débutants & DG les jeudis 16 & 23/09 et en DC, Swing & TA les vendredis 17 & 24/09.

7. Achat d'un défibrillateur

Suite à la décision d'achat du 25/06 d'un défibrillateur par le C.A., Paul va se renseigner auprès de Guy Jemming chez les Pères.

N.B. Il semble également indispensable de s'équiper d'un détecteur CO2 dès le 1er septembre, pour répondre aux exigences Commission Covid. Ceci n'a pas été abordé au C.A.

8. Avenir à cours & à moyen terme de l'association

Vieillissement des dirigeants

Patrick nous informe sur la manière de procéder, par la rédaction par le président, le secrétaire, le trésorier & le webmaster, d'un mémo de leurs tâches respectives au sein de l'ASBL, classées dans un ordre décroissant d'importance.

1° Ce qui est vital à connaître & à réaliser en cas de disparition d'un responsable actuel et qui pourrait présenter un risque important pour la survie même de l'association.

2° Ce qui doit être connu & devra être réalisé par le(s) nouveau(x) responsable(s), si pas au quotidien du moins durant les diverses périodes de la saison dansante et qui présente un risque moyen pour l'organisation de l'association.

3° Ce qui est réalisé ponctuellement pour des événements bien identifiés et qui présente un bas niveau de risque pour l'association.

4° Il serait souhaitable que les dirigeants responsables actuels se réunissent et établissent un plan général

d'ensemble avant de se lancer chacun dans cette tâche, qui sera particulièrement ardue pour le secrétaire-webmaster.

9. A.G. annuelle de l'ABCDance A.S.B.L.

9.1 L'A.G. est reportée au mardi 14 septembre 2021 à 20 :00 à la cafétéria de l'ABCDance hall de Clairefontaine.

9.2 Préparation de l'A.G.

9.2.1 Ordre du jour

1. Accueil et mot du Président
2. Présentation des comptes (et bilan de l'exercice précédent) [Paul]
3. Nomination de deux vérificateurs aux comptes (Il sera demandé à Benoît Fievez (Louis), Gianna Mezzapesa tous 2 comptables (Louis & Paul) & André Labranche (Paul), de bien vouloir assurer cette tâche, ils seront nommés pour 2 saisons lors de l'A.G. voir statuts).
4. Approbation des comptes et décharge aux administrateurs
5. Présentation du budget [Paul]
6. Présentation du rapport d'activités (voir Power Point)
7. Présentation des projets de l'association (Louis)
8. Décisions importantes (mais non urgentes : par exemple : augmentation de la cotisation, modification du règlement d'ordre intérieur, ...)
9. Divers

9.2.2 Power Point : mise à jour par Henri

9.2.3 Projecteur : Paul ou Patrick

9.2.4 Verre de l'amitié

9.2.5 Implication des membres, motivation aux activités, tenue du bar (cours, entrainements, soirées)

9.2.6 Avenir à court et à moyen terme de l'association — Vieillissement des dirigeants — Appel à candidature(s).

10. Requête de Déborah Fornier

Le C.A. accède à la requête de Déborah Fornier, pour une demande de remboursement de cotisations de la saison 2020-2021 et décide de lui rembourser une somme de 162,90 €.

Son cavalier, William Dumoulin quant à lui sera remboursé de 143,12 €, suivant l'art. 5 de notre R.O.I. « Partenaire du demandeur : Si un remboursement est accepté par le C.A., il sera également appliqué au partenaire du membre inscrit en couple ».

11. Divers

11.1 Demande de notre DJ de remplacer un lecteur CD qui ne fonctionne toujours pas correctement.
Paul suggère qu'André l'accompagne chez un professionnel pour trouver une solution à ce problème.

11.2 Paul fera l'acquisition d'une échelle afin de pouvoir assurer la maintenance de la toiture, nettoyages, réparations.

12. Date de la prochaine réunion

Règlement d'Ordre Intérieur

Saison
2021/2022

ART. 1 – US & COUTUMES

La danse de salon, c'est le plaisir de faire évoluer son corps sur des musiques choisies, sans être assourdi par une sono tonitruante, sur une piste correcte, où chacun peut trouver sa place sans devoir jouer des coudes.
Pratiquer la danse de salon dans un club, c'est chercher non seulement à apprendre à bien danser de manière diversifiée, mais c'est aussi aller à la rencontre d'autres personnes animées du même goût.
A moins de chercher à faire de la compétition, la danse de salon & les autres danses que nous pratiquons, est une activité qui se pratique en société. Or, quel que soit son objectif, toute association se donne un minimum de règles. Aussi, tenons-nous à formuler quelques règles qui prévalent à l'ABCDance.

§1. TENUE DE DANSE

Nous demandons aux danseurs et danseuses d'être habillés de manière séante et de telle sorte qu'ils se sentent à l'aise.
Nous conseillons aux danseurs de dédier une paire de chaussures spécifique à la danse et de profiter des vestiaires pour se chausser. Nous recommandons les chaussures de danse avec semelles en feutre ou à défaut, des chaussures de ville avec semelles en cuir fines. Un chausseur spécialisé en chaussures de danse sera présent lors de plusieurs manifestations du club durant la saison. Aux dames, nous conseillons une chaussure à talon de type et de hauteur de talon dans laquelle elles se sentent à l'aise et qu'elles porteraient à une soirée dansante. Enfin, pour votre confort nous déconseillons vivement bottes, bottines ainsi que les chaussures de sport ou toute chaussure à semelle en caoutchouc ou autre matière synthétique. Ces matières créent une adhérence trop forte au sol et empêchent un déplacement fluide. Ceci peut à moyen terme affecter négativement les articulations, en particulier les chevilles et les genoux.
Profitez des vestiaires pour vous déchaussez et y déposer les vêtements inutiles à la danse.

§2. OCCUPATION DE L'ABCDANCE HALL & DES SALLES

Partout où il passe, l'ABCDance se fait un devoir de respecter les lieux mis à sa disposition. Quand chacun y est attentif et y contribue activement, c'est facile. Nous comptons sur les membres pour prendre toutes mesures évitant les détériorations.

Merci aussi aux membres qui rendent des services.

§3. BOISSONS

Il est recommandé de se désaltérer durant l'effort physique que constitue la danse, ceci afin d'éviter la déshydratation et l'apparition de crampes. Durant les cours et les entraînements, au coin repos du hall, vous trouverez des eaux - plate et pétillante - à votre disposition dans frigo du coin repos du hall. Celles-ci sont proposées au prix unique de 1 € par boisson. Grâce à cela vous ne serez donc pas obligés d'apporter vos boissons personnelles.

D'autre part, en cafétéria, un tarif spécifique est appliqué et affiché. Le petit bénéfice, dégagé par ces ventes, est un des seuls à alimenter notre caisse.

<u>Accès à la cafétéria</u>

La cafétéria est accessible aux membres lors des soirées de cours et d'entraînement durant toute la saison dansante c-à-d. les lundis soir de 19 :45 à 22 :45, les mercredis soir de 20 :30 à 22 :15, les jeudis de 21 :30 à 22 :00 et les vendredis de 20 :00 à 23 :15 et à condition qu'un administrateur soit présent.

§4. ATTITUDE GENERALE

Nous demandons une attitude de respect de la part de chacun ; ce qui se traduit par une ponctualité et une régularité aux cours, le respect du cours qui est en train de se donner (pas de bavardage intempestif qui gêne le cours suivant) et le respect des consignes du professeur. Il va de soi que tout écart de langage, tout geste déplacé ou d'ébriété durant un cours ou un entraînement sera immédiatement sanctionné.

§5. APPLICATION DU R.O.I. - SANCTIONS

Ce règlement d'ordre intérieur est d'application pour tous les membres effectifs du club sans exception.
Le manquement à un ou plusieurs de ses articles sera sanctionné, selon sa gravité ou sa répétition, de la manière suivante :

- à la première infraction, un rappel simple du Conseil d'administration (C.A. dans la suite du texte) ;
- à la deuxième infraction, un rappel par courrier du C.A. ;
- à la troisième infraction, par lettre recommandée du C.A. avec suspension de fréquentation des activités d'une à quatre semaines ;
- à la quatrième infraction, exclusion de l'ABCDance A.S.B.L. par le C.A. notifié par lettre recommandée.

Tout appel contre l'une de ses sanctions peut se faire devant le C.A. par la partie la plus diligente qui devra y répondre dans le mois.
Cet appel doit être introduit par écrit auprès de la présidence. Les intéressés pourront, s'ils le désirent, se faire représenter par la personne de leur choix ou plaider leur cause en personne.
Suite à cet appel, la décision finale sera considérée comme définitive et d'application nonobstant d'autres formes quelconques de recours.

Le C.A. vous souhaite de vivre ces quelques règles dans la sérénité et non comme contraintes. Le club, c'est comme une auberge espagnole : on y trouve ce qu'on y apporte. Alors, venez nous rejoindre avec une grande dose de bonne humeur, l'envie de vous détendre, un brin de rythme, un zeste d'obstination (sus au découragement qui nous guette tous un jour ou l'autre) ; nous vous apprendrons à bien danser, avec beaucoup de plaisir.

ART. 2 – ORGANISATION DES COURS

Préambule

- Les cours de danses de salon, des niveaux « Gold, Silver & Bronze », sont donnés par Monsieur Dominique Vitali, diplômé de l'Académie des Maîtres de Danse de France, (AMDF) Paris et Champion de France Professionnel. Il est aussi Président du « Luxembourg National Dance Council ». Il est en formation permanente et d'une grande disponibilité.
- Le cours de danses de salon, du niveau « Débutants » est donné par Madame Floriana Bidoli, diplômée de l'Union Belge des Professeurs de Danse et de Maintien en danses Standards et Latines-Américaines Membre-Professeur du « Luxembourg National Dance Council » ou par Monsieur Didier Dom.
- Les cours de danses de groupe (en ligne, country, folk), de danses caribéennes (bachata, salsa & merengue), de danses swing {party swing, rock-disco (4 temps), rock-tap (6 temps)} & de tango argentin sont donnés par Monsieur Didier Dom diplômé de l'Union Belge des Professeurs de Danse et de Maintien, (UBPDM).
 N'hésitez pas à leur faire part de vos difficultés d'apprentissage ou de toutes autres remarques ayant trait au cours.

§1. LIEU

ABCDance hall

81, Rue du Cloître, Clairefontaine
6700 ARLON

§2. COTISATIONS - HORAIRES

Vous trouverez un tableau reprenant tous nos cours avec leurs niveaux, le prix des cotisations et les horaires à la rubrique « Cotisations – Horaires » de notre site www.abcdance.be
N.B. : Les horaires sont toujours susceptibles d'être modifiés en cours de saison en fonction des circonstances.

Un calendrier vous sera communiqué sur demande, il est téléchargeable à la page :

http://www.abcdance.be/pages/calendrier2014.html de notre site. Nous insistons sur l'assiduité et la ponctualité de chacun aux cours. Cette courtoisie rend la vie plus agréable à tous.

Le C.A. peut organiser d'initiative ou selon le souhait des membres : des cours spéciaux, des stages, etc… pour chacune de ces organisations, des dispositions particulières vous seront communiquées.

§3. NIVEAUX

A l'issue d'une saison de cours, ou même durant celle-ci, le professeur peut être amené à vous conseiller de changer de niveau de cours. Il prendra toujours cette décision dans votre intérêt et dans celui des cours. Merci de respecter sa décision, il y va de l'intérêt de tous.

ART. 3 – ORGANISATION DES ENTRAINEMENTS EN DANSES DE SALON & AUTRES DANSES

C'est un plus que l'on trouve dans notre club et que d'autres n'offrent pas toujours.
Les entraînements donnent la possibilité de travailler et d'exercer ce qui a été appris au cours.
En ce sens c'est le complément indispensable des cours, l'occasion de s'entraider, de s'amuser en dansant.
Si vous participez aux entraînements, vous aurez plus de facilité à assimiler pas et figures, ainsi que le rythme des danses.
Vous acquerrez également plus rapidement de l'assurance, c'est aussi le moment de découvrir la vie de l'ABCDance et ses membres, de transmettre et de recevoir des renseignements.
Parmi les danseurs expérimentés, certains sont toujours présents aux entraînements, n'hésitez pas à leur demander un conseil, ils se feront un plaisir de vous aider à retrouver les pas et les figures appris au cours.

- Où ? Les entraînements ont lieu à l'ABCDance hall de Clairefontaine.
- Quand ?
 - En danse de salon (DS), tous les **mercredis** de l'année**,** sauf les jours fériés, de 19 à 20:30 et plus spécifiquement de 19 :00 à 20 :00 en danses de salon & de 20 :00 à 20 :30 en danses de salon, danses de groupe, danses caribéennes & danses swing. Attention, cet horaire n'est applicable que quand un cours de danse de salon débutants est donné. Hors cours, c-à-d. principalement lors des vacances scolaires d'été (juillet-août), de Toussaint, de Noël, de Pâques, etc... l'horaire est alors prolongé jusque **21h30** voir le calendrier.
 - En danses de groupe (DG), pour les débutants et avancés, momentanément pas d'entraînement spécifique, l'administratrice, Colette Hansen, hansencolette1957@gmail.com organisera des entraînements durant la saison, en concertation avec les membres des DG.
 - En danses caribéennes & danses swing pour les débutants et les avancés, momentanément pas d'entraînement spécifique.
 - En tango argentin pour les débutants et les avancés, momentanément pas d'entraînement spécifique.

Au cours de l'entraînement, toutes les danses apprises aux cours sont exercées. Les débutants y sont les bienvenus dès les premières séances. Au début, ils regarderont sans doute plus qu'ils ne danseront, mais bien vite ils se joindront aux anciens sur la piste, dans une ambiance agréable.
Tout membre peut s'entraîner, sans cotisation supplémentaire. Muni de sa carte de membre, il peut même s'entraîner dans tous les clubs membres de l'Association Francophone des Clubs de Danse (A.F.C.D.)

ART. 4 – MEMBRES EFFECTIFS

§1. ADMISSION

Toutes personnes admises en cette qualité par décision de l'Assemblée Générale (A.G. dans la suite du texte) des membres qui participent aux cours et activités organisés par l'association et qui s'engagent à respecter le Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) et les décisions prises conformément à celui-ci.

§2. DEMISSION – DEMISSION D'OFFICE - EXCLUSION

1° Tout membre effectif est libre de démissionner de celle-ci en adressant sa démission écrite adressée par simple lettre ou courriel au C.A.
2° L'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'A.G. Voir à ce sujet l'Art. 7 §5. Applications du R.O.I. – Sanctions.
3° Est réputé démissionnaire, le membre qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, la date limite étant fixée au **30 septembre** de la nouvelle saison en cours.
4° Les membres démissionnaires ou exclus, ainsi que les héritiers ou ayants droits, n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent voter, réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaires, ni le remboursement des participations financières versées.

ART. 5 – INSCRIPTIONS & COTISATIONS

Les nouveaux membres doivent s'inscrire et les anciens membres renouveler leur inscription au début de chaque saison (début septembre). Le paiement des cotisations, doit impérativement être effectué avant le troisième cours et en tout état de cause pour le **30 septembre** de la saison en cours.

Nous nous conformons au Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D.). Les données sur les personnes seront celles reprises sur le formulaire d'inscription signé par le nouveau membre effectif. Voir à la page : http://www.abcdance.be/pages/rejoindre-l-association-nom-structure.html du site www.abcdance.be. Elles ne seront utilisées que dans le cadre de la bonne gestion du club et seront transmises au responsable des données de l'Association Francophone des Clubs de Danse (A.F.C.D.), dans le cadre des couvertures d'assurance. Elles seront conservées durant une période de 5 ans. Toutes ces données pourront être consultées, complétées ou corrigées à la demande du membre. Lorsque la finalité du traitement des données a disparu, le titulaire des données peut, à la demande du membre, effacer ces dernières, sauf si action en justice ou droits des tiers. Le secrétariat sera le responsable du traitement des données.

Les cotisations sont fixées annuellement, par le C.A., pour la durée de la saison dansante et ne sont pas remboursables.
Exceptions :
1° Modalités : Les demandes de remboursement de cotisation(s) devront faire l'objet d'une requête écrite et motivée adressée par courrier ordinaire ou par e-mail au président ou au secrétaire de l'ABCDance ASBL. Le C.A. sera saisi de cette demande et statuera, dans le mois de la réception de celle-ci sur son fond, sa forme et sur le montant du remboursement qui sera éventuellement accordé.
2° Calcul du remboursement : Il sera calculé sur base de la ou des cotisations payées par le membre demandeur et au prorata du nombre de cours non-reçus par celui-ci. De ce montant sera déduit un montant forfaitaire de 65€ (par membre, pour la saison 2021-2022), destiné à couvrir les frais fixes d'inscription, d'assurances et de cotisation à notre fédération de danse (AFCD) ainsi que d'autres frais récurrents engagés par le club.
3° Partenaire du demandeur : Si un remboursement est accepté par le C.A., il sera également appliqué au partenaire du membre inscrit en couple.
4° Cas où un remboursement de cotisation pourra être accordé : Pour raisons médicales empêchant la pratique de la danse.

5° Cas où un remboursement de cotisation ne pourra pas être accordé :
Pour tous cas de force majeure (Par exemple : en cas d'épidémie ou de pandémie et de fermeture de nos installations ou d'interdiction par les autorités publiques de pratiquer nos activités).
Néanmoins, le C.A. peut décider de procéder à un geste commercial envers tous les membres de l'ASBL et proposer un report de la ou des cotisations sur une autre saison ou à un autre dédommagement.
6° Autres cas :
Le C.A. peut décider de procéder à un geste commercial envers tous les membres de l'ASBL et proposer un report de la ou des cotisations sur une autre saison ou à un autre dédommagement.

Les cotisations sont payables en un seul terme, soit en liquide, contre reçu, au trésorier, au secrétaire ou au président, soit par versement au compte bancaire de l'ABCDance : IBAN : LU83 0019 5755 8266 5000 — BIC : BCEELULL

Trois types d'inscriptions existent :

§1. COTISATION MEMBRES AVEC COURS

La cotisation comprend :

- L'affiliation individuelle à l'ABCDance A.S.B.L. ainsi qu'à l'Association Francophone des Clubs de Danse A.S.B.L. (A.F.C.D.).
- L'inscription aux cours.
- L'assurance « Accidents sportifs » couvrant le membre lors des activités de l'ABCDance et de l'A.F.C.D.
- La participation aux entraînements et activités de l'ABCDance et de l'A.F.C.D., néanmoins, une participation aux frais pourra être décidée par le C.A. ou par les autres clubs de l'A.F.C.D. pour les soirées, les stages ou autres activités organisées.

N.B. : Certaines mutuelles remboursent un montant de **30 à 50 €** sur la cotisation, renseignez-vous !
Les formulaires des mutuelles sont téléchargeables sur le site à la page : http://www.abcdance.be/pages/acces-reserve-aux-membres/cours-saison-20182019/formulaires-mutuelles/page-1.html pour les membres en ordre de cotisation.

Une remise de 10% est octroyée pour l'inscription à un deuxième cours, sur le total du prix de ces 2 cours. Une remise de 20% pour l'inscription à un troisième cours, sur le total du prix de ces 3 cours.
Un membre qui a plusieurs partenaires de niveaux différents dans un même cours, par exemple « Gold et Débutants » en danse de salon, ne paie qu'une seule cotisation.

§2. COTISATION MEMBRES SANS COURS

La cotisation comprend :

- L'assurance « Accidents sportifs » couvrant le membre lors des activités de l'ABCDance et de l'A.F.C.D.
- La participation aux entraînements et activités de l'ABCDance et de l'A.F.C.D., néanmoins, une participation aux frais pourra être décidée par le C.A. ou par les autres clubs de l'A.F.C.D. pour les soirées, les stages ou autres activités organisées.

§3. COTISATION MEMBRES COMPETITEURS

La cotisation comprend :

- L'assurance « Accidents sportifs » couvrant le membre lors des activités de l'ABCDance et de l'A.F.C.D.
- La participation aux entrainements et activités de l'ABCDance et de l'A.F.C.D., néanmoins, une participation aux frais pourra être décidée par le C.A. ou par les autres clubs de l'A.F.C.D. pour les soirées, les stages ou autres activités organisées.

- En cas d'abandon des cours de compétitions durant la saison, si le membre compétiteur le souhaite, il pourra rejoindre le cours « Gold », moyennant le payement de la cotisation des « membres avec cours » déduction faite de sa cotisation de membre compétiteur et au prorata du nombre de cours restants.
- Tout membre compétiteur qui souhaite suivre normalement et régulièrement les cours « Gold » dans le cadre de l'ABCDance doit s'acquitter de la cotisation « membres avec cours ».

§4. INSCRIPTIONS TARDIVES

Il est possible de vous inscrire dans tous les cours **jusqu'au 31 octobre** de la saison dansante qui débutent habituellement vers la mi-septembre et se terminent généralement fin mai début juin de l'année suivante. A condition que le cours ne soit pas complet et que le professeur marque son accord.

§5. RESPONSABILITE & ASSURANCES

Tout membre en ordre de cotisation est couvert par une assurance « Accidents sportifs » souscrite par notre fédération l' « Association Francophone des Clubs de Danse A.S.B.L. (A.F.C.D.) ».
Tout membre peut demander au secrétaire de consulter cette police d'assurance. Celle-ci couvre les accidents sportifs mais ne couvre pas les dommages causés aux matériels, vêtements, lunettes et effets personnels des danseurs. Il est donc recommandé aux membres de souscrire une assurance supplémentaire s'ils veulent être couverts pour ces dommages.

L'ABCDance A.S.B.L. décline toute responsabilité envers les tierces personnes qui ne sont pas en ordre de cotisation et donc non-couvertes par notre assurance.

§6. CONDITION & FORME PHYSIQUE

Les activités de l'ABCDance A.S.B.L. sont accessibles à toute personne en bonne santé physique. En aucun cas l'ABCDance A.S.B.L. et/ou ses membres ne pourraient se substituer à un professionnel de la santé en matière d'avis médical ou sur les capacités physiques des membres ou participants aux activités qu'elle organise. Il est de la responsabilité de chacun de consulter son médecin avant de participer aux activités. Lors de son inscription, tout membre certifie sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication médicale pour la pratique de la danse (voir le bulletin d'inscription http://www.abcdance.be/pages/rejoindre-l-associationnom-structure.html). Dans le cas contraire, il s'engage à faire compléter par un médecin le certificat médical d'aptitude physique établi par la fédération (A.F.C.D.) voir https://www.afcd.be/wpcontent/uploads/2018/08/CertificatAptitude.pdf
Ce certificat doit ensuite être remis dans les meilleurs délais au secrétaire. Le C.A. et les professeurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'un malaise ou d'une blessure accidentelle survenant durant les activités organisées par l'ABCDance A.S.B.L.

§7. URGENCE MEDICALE

En cas d'urgence médicale, chaque membre accepte et autorise les membres du Conseil d'administration à demander l'intervention des services compétents (médecin, ambulance, pompiers). En cas de blessure ou incident mineur, l'ABCDance A.S.B.L. dispose d'une trousse de premiers secours.

§8. DROIT A L'IMAGE & DROIT D'AUTEUR

L'ABCDance A.S.B.L. peut être amené à prendre des photos ou à filmer, pour sa propre publicité, les membres ou tout participant aux activités et lors des différents événements qu'il organise (cours, entraînements, soirées, stages, sorties, etc…). A ce titre les différents participants et membres de l'ABCDance A.S.B.L., autorisent le C.A. ou toute autre personne agissant sous son autorité (y compris photographes ou agences publiant ou distribuant un produit publicitaire destiné à l'ABCDance A.S.B.L.), à publier et exploiter toutes les photographies ou images, sous quelque forme que ce soit et sans limitation de durée. Les membres s'engagent à ne pas tenir responsable l'ABCDance A.S.B.L. pour ce qui

relève de la possibilité d'un changement de cadrage, de couleur, etc… qui pourrait survenir lors de la reproduction. L'ABCDance A.S.B.L. s'engage à ne pas distribuer ces images et vidéos en dehors de ses supports de promotion (son site web, ses affiches, flyers, etc…). Les membres de l'ABCDance A.S.B.L. ne désirant pas que leur image soit diffusée sont priés d'en informer au préalable et par écrit, le secrétaire. Toute personne qui transfère des photos ou des vidéos prises dans le cadre des activités de l'ABCDance A.S.B.L., doit s'assurer d'avoir reçu l'autorisation formelle des personnes photographiées ou filmées. En particulier, il est interdit de photographier ou de filmer pendant les cours sauf si les professeurs l'autorisent expressément. Ces photos et vidéos ne peuvent être utilisés qu'à titre personnel pour revoir les pas, figures et enchaînements appris durant les cours. En aucun cas elles ne peuvent être transmises sur les réseaux sociaux ou sur le web. Le non-respect de ces mesures peut conduire à des sanctions disciplinaires (voir Art.1 §5 à ce sujet).

§9. VOLS — PERTES — DETERIORATIONS

L'ABCDance A.S.B.L. ne peut être tenu responsable des vols, disparitions ou détériorations d'objets personnels qui pourraient avoir lieu à l'ABCDance hall ou sur son parking pendant les activités qu'elle organise.

ART. 6 – ACTIVITES

Outre l'organisation de cours et d'entraînements, l'ABCDance A.S.B.L. peut proposer des stages (workshops), des soirées, des thés dansants, des dîners dansants, des fêtes d'anniversaires de ses membres et d'autres activités en relation ou non avec la danse. Voir le Calendrier
Nous ne pouvons que vous encourager à nous y rejoindre, il est évident que ce sont des moments conviviaux importants dans la vie du club.

ART. 7 – FONCTIONNEMENT DE L'ABCDANCE A.S.B.L.

§1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ABCDance A.S.B.L. est administré par un C.A. dont la composition est reprise en annexe, à la dernière page de ce R.O.I.

§2. FONCTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'ABCDance s'est constitué en A.S.B.L. de droit luxembourgeois, le 5 août 2020 et le R.O.I. a été adopté par le C.A. en réunion le 27/07/2021. Il est remis à jour avant chaque nouvelle saison. Ce présent R.O.I. est téléchargeable sur le site à la rubrique « Accès réservé aux membres » pour les membres en ordre de cotisation.

Le C.A. se réunit plusieurs fois l'an. Il prend toutes les décisions concernant la vie de l'ABCDance A.S.B.L., prévoit et prépare les activités et manifestations. Cette dernière mission n'est pas réservée exclusivement aux membres du C.A. car, malgré toute la bonne volonté et l'énergie dont chacun d'entre eux fait preuve, la collaboration de tous, dans la mesure de ses moyens et de ses qualités, est souhaitable et bienvenue. Tout membre peut donc, à ces occasions, révéler ses talents et sa vitalité à quelque titre que ce soit. Vous aurez ainsi l'occasion de découvrir les uns et les autres dans des rôles où ils excellent.
En fin de saison, en septembre, se tiendra une A.G. à laquelle seront conviés tous les membres afin d'y prendre connaissance des comptes de l'A.S.B.L., de répartir les fonctions au sein du C.A. et de débattre des suggestions pour la saison suivante.

L'ABCDance A.S.B.L. est membre de deux fédérations de danse :

- l'Association Francophone des Club de Danse A.S.B.L www.afcd.be et y est représenté par son président et un membre désigné au sein du C.A. Cette association regroupe les clubs de danse, les épaule dans leurs problèmes et leur offre un centre de coordination et d'information.
- et du Luxembourg National Dance Council A.S.B.L www.dancecouncil.lu

Bon amusement et excellente saison dansante !

LISTE DES MEMBRES DU C.A. ABCDance ASBL 2021-2022

FONCTIONS	PRENOMS & NOMS	ADRESSES	TEL.
Président	Louis Lejeune	Rue des Mésanges 3 6740 Etalle louislejeune@skynet.be	063 38 72 53 +32 495 25 62 79
Secrétaire	Henri Steppé	Rue des Martyrs, Gomery 14 6760 Virton henri.steppe@abcdance.be	063 60 19 74
Trésorier	Paul Naa	Clees Wee 3 L-8464 Eischen paulnaa@pt.lu	+352 621 368 789
Administrateur	Patrick Kemper	Chemin de la Rentertkapell 19 6700 Arlon patrick.kemper@skynet.be	063 22 28 59 +352 691 256 523
Administratrice	Colette Hansen	Rue de l'Arlune 3 6720 Habay-la-Neuve hansencolette1957@gmail.com	063 42 32 90
Administrateur	Jean Antoine	Rue Petite Fin 8 6750 Musson jeanantoine@skynet.be	063 67 76 76
Administrateur	René Weyland	Rue du Bourg, Barnich 34 6700 Arlon reneweyland1953@gmail.com	063 40 53 50
Administrateur	Emile Bichler	Henneschtgaass 6 L-8373 Hobscheid bemile1955@icloud.com	+352 39 94 09
Administrateur	Fernand Useldinger	Rue de la Forêt 46 L-8317 Olm murieletfernand@pt.lu	+352 30 98 57